



Référence : DEP-Bordeaux-0010-2008

Monsieur le directeur du CNPE de Civaux

**BP n° 64
86320 Civaux**

Bordeaux, le 14 janvier 2008

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Centre nucléaire de production d'électricité de Civaux
Inspection INS-2007-EDFCIV-0006 du 13/12/2007 « Station de pompage »

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire, une inspection courante a eu lieu le 13/12/2007 au centre nucléaire de production d'électricité de Civaux sur le thème "Station de pompage".

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 13 décembre 2007 avait pour objectifs de vérifier, d'une part l'état des matériels et ouvrages constitutifs de la station de pompage et des installations assurant l'alimentation du site en eau brute secourue (système SEC), d'autre part de contrôler les conditions d'exploitation et de maintenance de ces matériels. Les inspecteurs ont également réalisé une visite approfondie de la station de pompage du site et des installations SEC voie A.

Les inspecteurs ont ensuite examiné l'organisation mise en place par le site pour assurer l'exploitation de la station de pompage et des installations SEC, notamment face aux agressions d'origine interne et externe. Concernant la maintenance des matériels, les inspecteurs ont examiné le suivi des actions engagées suite au diagnostic de conformité réalisé au titre de la demande particulière n°143 (DP 143).

Les inspecteurs ont pu constater la disponibilité des intervenants en charge du suivi de l'état des installations. Ils ont également noté la particularité de la station de pompage du CNPE de Civaux qui, par conception, pour faire face aux contraintes d'étiage de la Vienne, possède une autonomie de 10 jours pour assurer le refroidissement des auxiliaires nucléaires en cas d'accident de perte de réfrigérant primaire (APRP). A cet égard, les inspecteurs ont constaté la bonne tenue des installations SEC. Cette inspection n'a conduit à aucun constat d'écart notable.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

La visite de la station de pompage a mis en évidence une importante fuite d'eau, non collectée, qui n'avait pas été identifiée par le site, au niveau du presse étoupe de la pompe 1 CVF 001 PO. En séance, il a été précisé que la structure OE2I (Obtenir un Etat Exemplaire des Installations) prévoyait le remplacement des joints actuels par d'autres, de technologie différente, lors des arrêts de type visite partielle (VP) programmés en 2009. Cette information n'a pas pu être validée en séance par le service en charge des opérations de maintenance (service SMT).

A1. Je vous demande de prendre des mesures rapides pour canaliser la fuite située au niveau du presse étoupe de la pompe 1 CVF 001 PO afin d'éviter l'extension d'un phénomène de corrosion aux matériels environnants. Je vous demande, par ailleurs, de me tenir informé des modifications que vous envisagez d'apporter à ces presses étoupes pour limiter leurs fuites. Enfin, je vous demande d'améliorer la sensibilisation des rondiers à la détection de ce type d'écart.

Les inspecteurs ont également constaté que la pompe 0 SEA 001 PO était hors service et remplacée provisoirement par une autre pompe depuis le 02/08/06 dans l'attente de la réception d'une pièce de rechange. En séance, vous avez précisé que le site de Civaux a connu ces dernières années plusieurs dysfonctionnements simultanés de pompes SEA. Vous avez souligné que cette pompe était en cours d'expertise et devrait faire l'objet d'un remplacement en début d'année 2008.

A2. Je vous demande de me tenir informé de la remise en état de la pompe 0 SEA 001 PO et de me transmettre les conclusions de l'expertise dont elle a fait l'objet. Vous me transmettez également vos conclusions sur les différents dysfonctionnements que vous avez rencontrés ces dernières années sur les pompes SEA.

Les tuyauteries acheminant l'eau de la Vienne vers les réacteurs sont en matériaux composites. Lors de l'inspection, les inspecteurs ont consulté le programme local de maintenance préventive (PLMP) relatif à ces tuyauteries qui représentent une particularité vis-à-vis des autres CNPE. Le PLMP précise « qu'à chaque ouverture de circuit pour une opération de maintenance (pompe, robinet,...) et avant chaque fermeture, un examen visuel interne avec ou sans fibroscope est réalisé par du personnel sensibilisé aux spécificités du matériau composite. Cette expertise est réalisée à proximité, de part et d'autre de l'organe déposé ». L'intervention sur la pompe 0 SEA 001 PO aurait donc dû conduire à un examen des parties de la tuyauterie composite débouchant sur la pompe, ce qui n'a pas été réalisé par les équipes intervenantes.

A3. Je vous demande de sensibiliser les différents acteurs à la spécificité des tuyauteries en matériaux composites.

B. Compléments d'information

En 2005, vous avez fait réaliser une inspection télévisuelle (ITV) de la tuyauterie d'appoint de secours SEC. Celle-ci a mis en évidence de très nombreuses dégradations du béton. Il s'agit, pour la plupart, de micro fissures. Pour les dégradations plus marquées (fissures circulaires fermées, joints défectueux, emboîtements insuffisants), le prestataire chargé de l'ITV vous recommandait d'apporter un traitement dans un délai d'un an. Au jour de l'inspection, vos services centraux ne s'étaient toujours pas prononcés sur les conclusions de cette ITV et n'avaient en conséquence décidé d'aucune action. Je vous rappelle que cette tuyauterie, de par la spécificité de la source froide du site, est la seule bénéficiant d'un classement de sûreté IPS-NC.

B1. Je vous demande, en concertation avec vos services centraux et au regard des résultats de l'ITV menée en 2005, de justifier de la conformité de la tuyauterie d'appoint de secours SEC et de me présenter les éventuelles actions que vous envisageriez de mener pour une remise en conformité de l'installation.

La visite de la galerie SEC a mis en évidence une remontée d'humidité significative au niveau du joint inter bâtiment. Vous avez pourtant précisé que celui-ci avait fait l'objet d'un récent traitement hydrofuge qui visiblement ne semble pas efficace.

B2. Je vous demande de me tenir informé des dispositions que vous allez prendre pour assurer l'étanchéité de la galerie SEC face à une remontée d'eau.

C. Observations

C1. Je tiens à souligner l'importance que revêt une sensibilisation voire une formation adéquate des rondiers susceptibles de relever dans les installations SEC et dans la station de pompage des anomalies telles que des fuites ou un début de corrosion. En effet, c'est par le biais d'une remontée d'informations efficace que vous pourrez maintenir votre installation dans un état de propreté satisfaisant.

* * *

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN, et par délégation,
le chef de la division de Bordeaux

SIGNE

Julien COLLET